

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2022/052**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 15 : FÊTE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN 2022**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, qui rappelle que cette fête avait été annulée les deux dernières années en raison de la pandémie,

Sur proposition de la commission d'administration générale, et des finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser la fête de la musique le 21 juin 2022 au centre culturel & sportif,
- de prendre en charge les prestations suivantes : Sonorisation et éclairage Le Quai Son : 1 200,00 € TTC, Les Quartes Grises : 1 500,00 € TTC, Tuesday Acoustic Band : 350,00 € TTC, service d'ordre : 400,00 € TTC,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 avril 2022  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT